



PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT PAR LE GROUPE SMABTP SUR LA SOCIÉTÉ DE LA TOUR EIFFEL AU PRIX DE 8,20 EUROS PAR ACTION

- Le Groupe SMABTP, actionnaire majoritaire de la Société, a transmis au Conseil d'Administration un projet d'offre publique de retrait visant les actions Société de la Tour Eiffel qu'il ne détient pas
- Le prix proposé de 8,20 € par action serait en ligne avec l'Actif Net Réévalué EPRA de continuation (NTA¹), d'un montant de 8,16 € par action au 31 décembre 2025 et représente une prime de 115,2 % sur le dernier cours de bourse de clôture avant l'annonce de l'offre² et 101,8 % sur la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 60 derniers jours de bourse
- L'offre sera suivie d'un retrait obligatoire visant la totalité des actions de la Société non encore détenues par SMABTP à l'issue de l'offre, les conditions de la mise en œuvre de cette procédure étant d'ores et déjà réunies
- Le Conseil d'administration de Société de la Tour Eiffel a pris acte de l'intention de SMABTP de déposer un projet d'offre
- Un comité ad-hoc a été constitué et le cabinet Sorgem Evaluation a été nommé en qualité d'expert indépendant³
- Le dépôt de l'offre auprès de l'Autorité des marchés financiers est prévu dans les prochaines semaines

Principaux termes et calendrier envisagé du projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire

Le Conseil d'administration a reçu, le 1er avril 2026 après bourse, un projet d'offre publique de retrait du Groupe SMABTP (le « **Groupe SMABTP** » ou l'« **Initiateur** »), actionnaire majoritaire de la Société à hauteur de 95,35 % de son capital et 95,36 % de ses droits de vote, aux termes de laquelle l'Initiateur propose aux actionnaires de la Société d'acquérir en numéraire la totalité de leurs actions à un prix de 8,20 € par action.

Dans le cadre de cette offre le Groupe SMABTP a conclu le 1er avril 2026 des contrats d'acquisition d'actions avec AG Real Estate et Suravenir représentant respectivement 0,67 % et 0,86 % du capital et des droits de vote de la Société.

Le Groupe SMABTP a par ailleurs indiqué qu'il entendait solliciter la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'offre, les conditions de la mise en œuvre de cette procédure étant d'ores et déjà réunies⁴.

Le dépôt de l'offre auprès de l'Autorité des marchés financiers, qui examinera sa conformité, est prévu dans les prochaines semaines.

Réception du projet d'offre par la Société

Après examen approfondi de la proposition de l'Initiateur, le Conseil d'administration, qui s'est réuni le 2 avril 2026, a pris acte de l'intention de SMABTP de déposer un projet d'offre.

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration a constitué, en son sein, un Comité ad hoc composé d'administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext. Le Comité est présidé par Madame Bibiane de Cazenove (administratrice indépendante) et inclut

¹ Actif Net Réévalué EPRA de continuation ou EPRA NTA correspondant aux capitaux propres consolidés du groupe retraités de certains éléments plus amplement décrits dans le document d'enregistrement universel 2025 de la Société de la Tour Eiffel.

² Soit le 31 mars 2026

³ Les administrateurs liés au Groupe SMABTP n'ayant pas participé au vote

⁴ Les actions détenues par les actionnaires minoritaires ne représentent pas plus de 10 % du capital et des droits de vote de la Société

également Madame Christine Sonnier (administratrice indépendante) et Madame Marie Wiedmer-Brouder (administratrice indépendante).

Le cabinet Sorgem Evaluation, représenté par Monsieur Thomas Hachette, a été désigné par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité ad hoc, en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre.

L'avis motivé du Conseil d'administration ainsi que le rapport de l'expert indépendant seront rendus publics en temps voulu dans le cadre du projet de note en réponse de la Société dont le dépôt auprès de l'AMF fera l'objet d'un communiqué de presse de la Société.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation pour la vente d'actions Société de la Tour Eiffel, dans un quelconque pays, y compris en France. Il n'existe aucune certitude quant au dépôt de l'offre publique de retrait mentionnée, ni quant à son ouverture. La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué peut faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

contacts

Relations Presse

Laetitia Baudon

Directrice Conseil - Agence Shan

+ 33 6 16 39 76 88

laetitia.baudon@shan.fr

Relations Investisseurs

Aliénor Kuentz

Directrice de Clientèle - Agence Shan

+33 6 28 81 30 83

alienor.kuentz@shan.fr

A propos de la Société de la Tour Eiffel

La Société de la Tour Eiffel, avec un patrimoine de 1,6 Md€, est une foncière intégrée à forte culture de services. Agile, elle opère sur différentes classes d'actifs (bureaux, logistiques urbaines, résidentiel géré, commerces) dans le Grand Paris et dans les grandes métropoles régionales. Active sur l'ensemble du cycle immobilier, elle accompagne ses locataires, des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, par une pratique exigeante de gestion directe de ses actifs. En matière de RSE, la Société de la Tour Eiffel déploie une démarche volontaire et transverse qui s'inscrit pleinement dans ses orientations stratégiques.

La Société de la Tour Eiffel est cotée sur Euronext Paris (compartiment B) - Code ISIN : FR0000036816 - Reuters : TEIF.PA - Bloomberg : EIFF.FP

www.societetoureiffel.com